

**SENEGAL
2023-24**

Paz & Desarrollo



**RÉSUMÉ DE LA PLANIFICATION PAR PAYS ET GUIDE DE
BASE POUR L'IDENTIFICATION DES PROPOSITIONS ET DES
PARTENAIRES (DOMAINES DE COOPÉRATION ET
D'ACTION HUMANITAIRE)**



Sommaire de la planification et guide de base pour l'identification des partenaires et des propositions

(Domaines de coopération et d'action humanitaire)

1. Préambule

Pour les pays dans lesquels Paix et Développement a prévu de commencer des activités en 2023/24 ou qui seront en train de mettre à jour leurs stratégies, un guide de base est considéré comme souhaitable pour cibler ou réorienter avec une approche par processus les nouvelles missions d'identification des projets possibles, des partenaires et alliances.

Ce guide comprend plusieurs critères du système MEAL de PyD, lorsqu'il s'agit d'établir les informations nécessaires pour proposer des interventions, les forces et l'expertise des partenaires et alliés potentiels, les futurs mécanismes de reddition de comptes à leur égard et la planification du système de communication et de rétroaction vers et depuis les groupes bénéficiaires ; le tout en tenant compte du contexte analysé dans l'EP et de ses objectifs.

La nouvelle planification stratégique de PyD a été élaborée depuis 2021, en collaboration avec des partenaires, des alliés et des entités gouvernementales. Son objectif global est la construction participative d'un modèle de développement rural durable porté par les femmes et les jeunes et basé sur l'application territoriale des politiques publiques d'accès et de protection de leurs droits, dans la région de Ziguinchor et à l'avenir dans d'autres zones de la Casamance et du Sud Sénégal.

2. Résumé des objectifs et des priorités de la Stratégie de pays de Paix et Développement

Plan Estrat. PyD	Ligne stratégique pour le pays	Indicateurs	Axes du travail
L1. Changement climatique et résilience en tenant compte de l'égalité des sexes dans les zones rurales	1.1.- La population rurale vulnérable intègre des agroécosystèmes familiaux durables et résilients	1.- Des femmes qui contrôlent les ressources en eau et les sols et qui reçoivent des moyens techniques 2.- Des outils sensibles au climat développés et utilisés par les unités de production	A.- Accès des femmes aux moyens et ressources matériels et techniques pour la production et la transformation B.- Chaînes de production agricoles et forestières axées sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique



		3.- Des familles intégrées dans des systèmes de production respectueux de l'environnement et liés aux chaînes de valeur	C.- Processus d'extension de la mécanisation axés sur l'égalité des sexes.
	1.2.- Les familles rurales font progresser leur souveraineté alimentaire en mettant l'accent sur le genre et la diversité	1.- Accroître l'accès à des aliments nutritifs et adaptés au climat 2.- Bonnes pratiques nutritionnelles et d'hygiène dans les ménages 3.- Réduction de l'anémie dans la population scolaire et chez les femmes en âge de procréer	A.- Efficacité et diversification des espaces de production, formation nutritionnelle et soins personnels B.- Contrôle public et communautaire de l'anémie chez les enfants et les femmes en âge de procréer C.- Soutien pour la mise en œuvre des politiques publiques de sécurité et de souveraineté alimentaire sur le territoire
	1.3.- Les femmes et les jeunes ruraux ont accès à des possibilités de développement diversifiées dans leur environnement	1.- Des jeunes issus de la diversité avec des projets de vie dans leur propre environnement 2.- Des femmes et des jeunes à la tête d'initiatives de subsistance qui ne sont pas strictement agricoles 3.- Articulation du lien social du secteur de l'éducation spécialisée	A.- Des chaînes de valeur locales avec une approche coopérative /solidaire et les principes de base de l'économie circulaire B.- Accès à la formation pour l'emploi et élaboration de projets de vie C.- Des coopérations innovantes axées sur l'environnement liées à la qualité de vie
L2. Promouvoir l'égalité des sexes et le plein accès aux droits des femmes et des jeunes	2.1.- Les femmes qui sont conscientes de leurs droits ont accès à l'autonomie économique et à une plus grande capacité de prise de décision au sein de leur foyer et de leur communauté	1- Des femmes qui connaissent leurs droits et la législation qui les protège 2.- Les femmes qui gèrent une partie des moyens de subsistance de la famille 3.- Ententes d'équité familiale dans l'économie des soins	A.- Accès à la connaissance des droits et de la légalité B.- Formation à la gestion des microentreprises et accès aux services financiers C.- Promotion des masculinités alternatives
	2.2.- Les femmes et les jeunes ruraux participent activement à la revendication, à l'accès et au contrôle social de leurs droits	1.- Les femmes et les jeunes intégrés dans les espaces publics de décision et d'aménagement 2.- Politiques publiques avec une approche différenciée et genre en application sur le territoire	A.- Formation en leadership et compétences en plaidoyer B.- Renforcement et accompagnement des espaces de prise de décision participative pour intégrer les approches de genre et des droits humains

			C.- Initiatives de lutte contre la violence basée sur le genre
	2.3.- Le rôle des femmes et des jeunes dans le développement rural et la relance économique est allée mettre en valeur	1.- Identification et mise à jour des pratiques et savoirs ancestraux 2.- Population et institutions qui ont reçu des informations sur le rôle des femmes et des jeunes.	A.- Systématisation et valorisation des savoirs et pratiques ancestraux pour l'adaptation au CC B.- Campagnes conjointes de sensibilisation entre TTDD et TTOO C.- Leurs propres espaces d'apprentissage, de réflexion et d'expression.
Supplémentaire (L1 et L2)	A.1.- Espaces urbains respectueux de l'environnement comme moyen d'accès aux droits sociaux et économiques pour les femmes et les jeunes (Département de Bignona).		

Groupes prioritaires et objectifs de changement. Les deux sont spécifiés dans ce tableau :

POPULATION DÉTENTRICE DE DROITS	Jeunes femmes/Femmes chefs de famille	OC 1 : Les femmes ont moins de charges dans l'économie des soins et sont libérées des tâches plus exigeantes physiquement de la production, grâce à une plus grande efficacité des processus, à la sécurité alimentaire et à une meilleure santé de leurs familles / Stratégies : A) Croissance durable des rendements des cultures à cycle long et court grâce à la mécanisation et aux bonnes pratiques de gestion. B) Améliorer l'accès des familles à l'eau potable et à l'assainissement de base. C) Augmenter les pratiques d'hygiène et de prévention en matière de santé. OC 2 : Les femmes ont accès à leurs droits politiques et ont une plus grande capacité de décision dans la gestion et l'allocation du revenu familial / Stratégies : A) Formation et soutien à la participation publique. B) L'accès aux moyens de production et aux services financiers. C) Travailler sur la masculinité positive avec leurs partenaires. OC 3 : Des femmes ayant une plus grande estime d'elles-mêmes et une plus grande confiance en leur sécurité face aux menaces qui pèsent sur leurs droits et à la violence fondée
---------------------------------	---------------------------------------	--



		sur le genre / Stratégies : A) Accès à l’alphabétisation et à la formation spécialisée. B) Plaider auprès de TTOO pour améliorer les voies d’accès au droit des femmes à une vie exempte de violence. C) Approche de prévention des risques liés aux moyens de subsistance.
	Jeunes (f/h) sans responsabilités familiales et adolescents de 15 à 18 ans.	OC 1 : Des adolescents et des jeunes formés aux questions qui touchent à leurs droits, choisis en fonction de leurs propres intérêts / Stratégies : A) Formation active et participative basée sur des actions récréatives et culturelles. B) Soutien aux processus d’information et à la prise en charge de la santé sexuelle et reproductive pour les adolescents. OC 2 : Les jeunes ont de nouvelles options pour s’intégrer au marché du travail dans leurs zones rurales / Stratégies : A) Initiatives génératrices de revenus non agricoles liées à la production et aux chaînes de valeur.
INSTITUTIONS DÉTENTRICES D’OBLIGATIONS	Administrations locales et délégations ministérielles	OC 1 : Les gouvernements locaux prennent des décisions en matière de développement durable dans une perspective de genre / Stratégies : A) Formation du personnel sur l’égalité de genre, les droits et l’environnement. B) Améliorer le fonctionnement des espaces locaux de participation et de prise de décision. OC 2 : Les gouvernements locaux encouragent la mise en œuvre des politiques nationales sur le territoire pour l’accès aux droits des femmes et des jeunes / Stratégies : A) Formation à la coresponsabilité des titulaires d’obligations et de droits B) Amélioration des moyens techniques de planification, de gestion et d’accès à l’information. OC 3 : La District de Santé et les Centres de Santé des Communes sont en mesure de s’impliquer dans la promotion et le suivi de l’accès à la Sécurité Alimentaire et à la Santé Sexuelle et Reproductive, dans le respect de leurs obligations / Stratégies : A) Renforcement des capacités en matière de rotation et de soins

		dans les zones rurales. B) Appui aux Unités de Rétablissement Nutritionnel, aux campagnes de vaccination (Enfants/COVID-19) et à l'information sur la SSR.
ENTITÉS EXERÇANT DES RESPONSABILITÉS	GIE/GPF et autres acteurs liés aux Chaînes de Valeur (CAC, CGRN, CLCOP)	OC 1 : Organisations disposant d'une plus grande capacité tout au long du processus de la chaîne de valeur, en mettant l'accent sur les bonnes pratiques pour réduire l'impact environnemental / Stratégies : A) Optimisation technique et structurelle de toutes les phases de la chaîne de valeur. B) Introduction de bonnes pratiques en matière de gestion environnementale et productive des déchets (économie circulaire). OC 2 : Des organisations capables de mettre en valeur et de rendre visible dans la société le rôle des femmes et des jeunes qui les composent dans le développement durable de la région / Stratégies : A) Techniques de marketing commercial et social et promotion conjointe avec les gouvernements locaux et les chambres de commerce. B) Promotion du renouvellement générationnel.
	Secteurs d'enseignement spécialisés (écoles et lycées d'agriculture/sylviculture).	OC 1 : Des enseignants et des élèves plus proches des processus de développement local basés sur une production agricole et agroforestière durable et inclusive / Stratégies : A) Stages étudiants et visites guidées. B) Mise à disposition d'éléments pour les projets éducatifs inclus dans le programme d'études.

3. Identification de partenaires locaux (TTRR)

Dans tous les cas, la **compatibilité de la mission et des objectifs** de l'organisation locale avec les principes de PyD, reflétés dans son plan stratégique actuel, ainsi que la disponibilité de ses **documents d'enregistrement légaux**, de son **organigramme**, de ses **ressources matérielles et humaines** seront prises en compte. De plus, les critères suivants sont établis :

- a) Expérience antérieure et documentée dans un ou plusieurs des thèmes et domaines d'intervention reflétés dans la stratégie pays de PyD.



- b) Expertise spécifique en matière de modalités/outils de travail avec les groupes prioritaires, en lien avec les lignes du PE ; Résumé des leçons apprises.
- c) Critères établis de responsabilisation et de retour d'information à l'intention et en provenance des groupes bénéficiaires* ¹.
- d) Disponibilité de politiques internes sur le genre, les droits de l'homme, l'environnement, etc.*
- e) Analyse systématique du contexte et des réalités sur lesquelles l'action est menée, comme point de départ d'un diagnostic ultérieur et/ou d'une base de référence.
- f) Relations passées et actuelles avec les entités gouvernementales du territoire et d'autres acteurs TTOO/TTRR (y compris l'appartenance à des réseaux).
- g) Protocole de sécurité établi. *
- h) Procédures de communication interne et externe et d'image.
- i) Expérience de mise en œuvre avec des bailleurs de fonds et/ou des partenaires de coopération externes.
- j) Dispositions et canaux pour la contribution des ressources au budget des actions.

En prenant plusieurs de ces critères en priorité, un barème est établi pour la signature d'accords avec chaque partenaire et le suivi de leur performance, ce qui contribuera à la prise de décision de PyD sur **la continuité de sa collaboration avec lui** :

Critère	Preuve	Évaluation
Expérience antérieure et documentée dans les thèmes et domaines d'intervention de la stratégie pays.	- Liste des projets précédents. - Rapports/Évaluations	Máximo: 10 Mínimo: 7
Expertise spécifique en matière de modalités/outils de travail avec les groupes prioritaires.	- Documents systématisés - Produits de processus participatifs avec les communautés.	Máximo 10 Mínimo 7
Procédures de responsabilisation et de retour d'information à l'intention et en provenance des groupes bénéficiaires.	- Livraison fluide des sources de vérification - Évaluations et espaces participatifs avec les groupes bénéficiaires.	Máximo 10 Mínimo 7
Analyse systématisée du contexte, comme support au diagnostic et/ou à la base de référence ultérieure.	- Disponibilité des sources primaires et secondaires classifiées. - Degré d'implication dans les processus.	Máximo 10 Mínimo 7

¹ (*) Dans le cas où elles n'existent pas ou ne sont pas systématisées, accepter d'établir de telles procédures en collaboration avec PyD, sur la base de son système MEAL ou en adaptant les politiques sectorielles de l'ONGD.

Relations passées et actuelles avec les entités gouvernementales du territoire et d'autres acteurs TTOO / TTRR.	- Conventions. - Présence dans les espaces de planification et de prise de décision.	Máximo 10 Mínimo 7
---	---	---------------------------

Le score minimum requis pour qu'une entité devienne partenaire de PyD sera de 35, idem pour sa pérennité ; toutefois, en cas de non-livraison répétée des produits dans le cas des priorités A et B, ainsi que de celles établies dans les accords de mise en œuvre, entraînera **un examen immédiat** du statut du partenaire local. Il en sera de même en cas d'autres causes de résiliation des accords reflétées dans la politique interne de PyD, en particulier dans son Code de déontologie institutionnelle. Tout cela doit faire l'objet d'une socialisation avec les organisations partenaires et, dans la mesure du possible, être inclus dans les ententes et conventions à signer.

4. Identification des alliés (TTOO /TTRR).

Dans le premier cas, il s'agit presque toujours des gouvernements locaux qui, dans certaines circonstances (légalisation préalable de PyD dans le pays), peuvent être des partenaires directs dans les actions. Comme critères pour travailler avec ce groupe :

- a) Une disposition, entérinée par ses espaces décisionnels et documentée (Plans de Développement, Ordonnances, Décrets) à assumer sur son territoire les politiques de l'État pour soutenir les enjeux et les groupes prioritaires de l'EP.
- b) L'existence de divisions et d'espaces participatifs prescrits par la loi, ou la mise en place de ces dispositions, en tenant compte des insuffisances et des besoins de l'administration locale pour son bon fonctionnement.
- c) Dispositions et canaux pour la contribution des ressources au budget des actions.
- d) Procédures de reddition de comptes et stratégies de communication.
- e) Données de diagnostic, issues de ses systèmes d'information ; Ils doivent être préalablement analysés afin d'être utilisés dans des indicateurs, et non pas limités (comme c'est souvent le cas) à fournir des fichiers bruts.
- f) Expérience de la collaboration avec des OSC, d'autres gouvernements voisins et des niveaux supérieurs de gouvernement.

Dans le cas **d'organismes publics dotés d'un mandat spécifique**, ou de niveaux territoriaux de ministères, les critères pertinents parmi ceux figurant dans la liste ci-dessus sont appliqués. Habituellement, il s'agira simplement de ce que l'on appelle le c, d et e.

Pour les **institutions universitaires**, un facteur toujours considéré comme positif est leur propriété publique, ce qui facilite la collaboration avec les entités européennes et aussi la reconnaissance de la formation pour la population cible des actions. De plus :

- a) Existence de programmes de stages, qui peuvent inclure des projets de développement.
- b) Politiques internes de lien ou de responsabilité sociale de l'université avec son environnement et ses problèmes.
- c) Collaborations antérieures avec des OSC et des acteurs de la coopération externe ; Relations avec les entités gouvernementales locales.
- d) Expérience dans la collecte et/ou la systématisation d'informations (analyse de contexte, diagnostics, publications), sur leur zone géographique d'influence ou sur des sujets spécifiques.

La relation avec les **entreprises**, sauf lorsqu'elle résulte d'un accord public-privé local avec un gouvernement allié, sera supervisée par les services centraux de PyD.

5. Identification des propositions de coopération au développement

L'ordre des différentes phases du système MEAL de PyD est respecté. Plusieurs d'entre eux ont des instructions supplémentaires dans les modèles MEAL et Baseline :

Identification initiale		
Critère	Produit	Preuve /FV
Informations ventilées par sexe et par âge des groupes prioritaires d'EP, en tenant compte des critères transversaux	Mise à jour du contexte national + Base de référence préliminaire à partir des données officielles + Cartes de situation.	Fichier d'identification et ses références
Participation du ou des groupes TTDD à l'identification des besoins et des alternatives (des. Sexe/âge)	Rapport sur la participation de la population TTDD à l'identification et les outils utilisés (groupes de discussion, entrevues, etc.) ² .	Registres de participation ; Formats ; Photos ; Matrice SWOT
Cartographie des acteurs TTOO / TTRR	Liste avec les intérêts, les besoins et les relations /Diagramme de Venn /Tableau Excel selon le format PyD	Fichier d'identification

² Spécifiquement pour la zone d'intervention prévue. Des données plus générales servent de support à la justification, mais les bailleurs de fonds ne les admettent pas dans le cadre d'une identification participative.



Participation des acteurs TTOO/TTRR à l'identification des besoins et des alternatives.	Rapport sur la participation des entités et des gouvernements locaux à l'identification, en précisant la complémentarité avec leurs politiques et outils	Procès-verbal de la réunion Déclarations spécifiques
Des objectifs de changement clairement définis (« Quoi et pour qui »).	Tableau des CO pour chaque groupe cible selon l'approche genre et DD. HH et les alternatives/stratégies d'intervention possibles	Fichier d'identification
Complémentarité avec les politiques publiques (du Pays et de la Coopération Espagnole).	Tableau établissant un lien entre l'action et les PP nationaux applicables sur le territoire (programmes d'État, PDOT), Plans stratégiques de la CE.	Tableau Appel à subventions Déclarations
Responsabilisation et retour d'information avec TTDD et TTOO.	Tableau avec les objectifs, les contenus et les procédures de communication et de retour d'expérience avec les acteurs (espaces participatifs et RdC des gouvernements, comités, réseaux sociaux, radios communautaires, etc.) de cette phase ³ .	Le fichier d'identification lui-même Affichage du contenu

Phase de formulation sur le terrain		
Critère	Produit	Preuve /FV
Justification effective de la proposition	L'analyse s'est concentrée sur les violations des droits (TTDD), les lacunes dans leur protection (TTOO) et les alternatives pour leur réparation, réalisée à partir de la base de référence préliminaire, du rapport d'identification et /ou du diagnostic éventuel	Formulaire de texte Tableau d'analyse des solutions de rechange (PyD)
Participation et contribution des groupes TTDD à l'élaboration et à la mise en œuvre	Accords et engagements sur les grandes lignes de la proposition, les modalités de participation et de contribution pendant l'exécution,	Documents relatifs à la propriété des actifs et aux

³ Il est conseillé à la population TTDD de choisir au moins une partie des canaux par lesquels elle souhaite recevoir des informations.

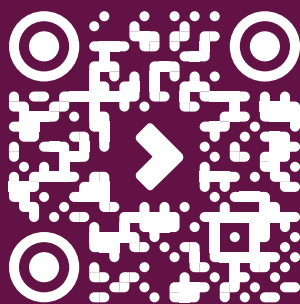
	approuvés par la communauté et/ou ses représentants	ententes / Grilles salariales
Participation et contribution des acteurs TTOO/TTRR à l'élaboration et à la mise en œuvre	Accords et engagements sur les grandes lignes de la proposition, les modalités de participation et de contribution à l'exécution approuvés par l'entité	Idem
Test efficace des résultats (approche axée sur les résultats du développement)	Des indicateurs établis avec des données précises et qui complètent le LdB si nécessaire	MML et LdB préliminaires
Attention portée aux priorités transversales	Analyse des composantes du genre, de l'environnement et du changement climatique, des droits de l'homme et de la diversité, y compris les indicateurs spécifiques à mesurer et/ou ceux fixés par les politiques publiques pour soutenir chaque composante.	MML préliminaire Textes et accords spécifiques, le cas échéant
Cohérence budgétaire	Budgétiser les dépenses d'exécution sur le terrain conformément aux % définis dans l'appel, en fonction du coût par activité selon modèle PyD	Mise à jour des pro formas /tableaux des salaires/certificats
Coordination/harmonisation interne	Procédures de coordination entre les acteurs de la proposition et leurs alliés / Analyse et coordination avec d'autres acteurs de la coopération dans le domaine ou le thème d'intervention	Ententes/Procès-verbaux de réunion
Responsabilisation et retour d'information avec TTDD et TTOO	Espaces spécifiques établis par la proposition et actions pour améliorer les espaces existants	Ententes et procédures
Faisabilité et prévention des risques	Analyse des risques socio-économiques, politiques et environnementaux ⁴ d'origine anthropique	Tableau d'analyse et mesures de réduction des risques
Gestion des connaissances	Établir le besoin et les moyens de systématisation/diffusion des apprentissages pertinents (voir MEAL)	Rapport / Ententes avec les secteurs spécialisés

⁴ L'exception est faite pour le risque de catastrophes naturelles, traité dans le domaine de l'action humanitaire.





**Coopérer si vous
ne le souhaitez pas.
S'il vous plaît,
faites-le.**



pazydesarrollo.org

Paz y Desarrollo © 2023